



LE MONDE

JURIDIQUE

LE MAGAZINE DES JURISTES DU QUÉBEC

Volume 22, numéro 5

4^S

Plaideur de l'Année 2015

Me Marie-Josée Hogue
de McCarthy Tétrault

Dernière heure :
Nommée à la Cour
d'appel du Québec



Me Louis-Martin O'Neill, Plaideur de l'Année 2015 de moins de 40 ans



Me Marie-Hélène Béland, «Conseillère juridique d'entreprise de l'Année 2015»

EXPERTISE JURICOMPTABLE: L'IMPACT D'UNE ÉQUIPE EXPÉRIMENTÉE

Présent dans plus de 40 villes en Amérique du Nord, en Asie et en Europe, NAVIGANT regroupe le plus grand nombre d'experts en JURICOMPTABILITÉ ET ENQUÊTES FINANCIÈRES au Québec.

CE QUI NOUS DISTINGUE: nos compétences, notre grande expérience et notre indépendance.

Parmi nos services offerts au milieu juridique, notons les suivants:

- » Quantification du préjudice économique dans le cadre d'un litige ou d'une réclamation d'assurance
- » Enquêtes sur des soupçons et/ou allégations d'irrégularités, de fraude ou de corruption
- » Détermination d'une perte d'exploitation et évaluation d'entreprises
- » Ruptures de contrats et différends contractuels
- » Assistance lors de procès, témoignages et rapports d'experts

Nos associés et directeurs au Québec

Richard Forand
CPA, CA, CA•EJC, MBA
514.227.6159

Alain Lajoie
FCPA, FCA, CA•EJC, MBA
514.227.6163

Jonathan Allard
CPA, CA, CA•EJC, EEE, MBA
514.227.6158

Paul Levine
FCPA, FCA, CA•EJC, EEE
514.227.6162

Michel Hébert
CPA, CA, CA•EJC
514.227.6171

François Auclair
CPA, CA, CA•EJC, CFF, CFE
514.227.6183



NAVIGANT

navigant.com

Montréal: 514.798.5874 | Québec: 418.780.5874

LITIGE & ENQUÊTES • FINANCE & ÉCONOMIE • CONSEILS FINANCIERS • CONSEILS EN GESTION

Me Marie-Josée Hogue après presque 30 ans conserve enthousiasme et conviction

Par André Gagnon

Manifestement, Me Marie-Josée Hogue, maintenant associée de McCarthy Tétrault, est passionnée par le droit et par sa pratique quotidienne. Près de 30 ans de pratique plus tard, elle est toujours aussi enthousiaste et convaincante qu'elle l'était aux premiers jours lorsqu'elle parle de son métier de plaideur.

Pourtant rien ne la destinait à une carrière en droit et encore moins à une carrière de plaideur.

Issue d'une famille de la classe moyenne personne dans sa famille ou même dans son entourage n'était avocat. D'ailleurs, elle a touché à plusieurs domaines d'études avant d'opter pour le droit qui, dit-elle, était un des seuls programmes à ne pas avoir de prérequis autre que d'avoir complété des études collégiales, ce qui lui a permis d'y être admise. Me Hogue avait en effet débuté une technique en travail social pour finalement bifurquer et compléter une technique en tourisme dans une école professionnelle avant de débiter des études universitaires en histoire. Ces études en histoire la passionnent et lui redonnent le goût d'étudier. À cette époque, toutefois, les études en histoire, quoique fascinantes, offraient peu de débouchés.

Soucieuse d'apprendre un métier qui lui permettrait éventuellement de travailler elle opte pour le droit sans trop savoir vers quoi cela la mènerait. Or, rapidement, elle



Plaideur de l'Année 2015, Me Marie-Josée Hogue de McCarthy Tétrault

s'amourache de ce domaine d'étude au point d'envisager une carrière dans l'enseignement du droit.

Ayant la chance d'avoir été recrutée par le juge Antonio Lamer pour effectuer une cléricature à la Cour Suprême après ses études, elle a toutefois devant elle 18 mois entre la fin de l'École de formation du Barreau et le début de cette cléricature. Plutôt que de demeurer dans le milieu universitaire, elle décide de faire son stage professionnel au sein d'un cabinet, Heenan Blaikie. Elle y passera finalement 27 ans.

Rapidement, c'est le coup de foudre pour la pratique du droit et surtout pour la plaidoirie. Les coûts étant à cette époque beaucoup plus bas qu'ils le sont aujourd'hui, beaucoup de petits dossiers se rendent à procès. Elle enchaîne donc les procès et apprécie de plus en plus le temps qu'elle passe à la Cour. Marie-Josée apprend, avec les meilleurs, les rudiments du métier de plaideur. Les interrogatoires, les contre-interrogatoires et l'argumentation orale.

De belles opportunités s'offrent à elle et elle les saisit. Elle agit notamment pour le syndicat bancaire dans la restructuration de Steinberg, représente les enfants de Jean-Paul Riopelle dans le cadre des différents qui les opposent aux liquidateurs de la succession de leur père, agit pour Loto-Québec en défense à un recours collectif institué par les joueurs pathologiques, procès qui sera en instance pendant 18 mois, et plus récemment, représente l'état d'Irak dans un vieux différent qui l'oppose au Kuwait depuis la guerre du Golfe.

Reconnue et estimée par ses pairs, les cabinets lui font fréquemment l'honneur de retenir ses services pour les représenter, notamment en matière d'éthique. À peu près tous les guides professionnels qui sont publiés et sur lesquels s'appuient puis les contentieux juridiques reconnaissent ses compétences. Ce n'est pas le fruit du hasard si Le Monde Juridique l'a choisie pour être désignée «Plaideur de l'Année 2015». Non plus que deux «bonzes» de la plaidoirie, eux-mêmes déjà désignés «Plaideur de l'Année», Me Sylvain Lussier d'Osler et Me Gérald R. Tremblay, ancien Bâtonnier du

445, rue Saint-Vincent
Montréal (Québec)
H2Y 3A6
Tél. 514.842.3901
1.800.831.3901
Télec. 514.842.7148
www.delavoy.ca

Confection
DE LAVOY
depuis 1980



Service personnalisé

Toges et accessoires
vestimentaires
pour profession juridique
et magistrature

Location et vente
tuxedos et accessoires,
toges, mortiers et épitoges
pour collation des grades

Nettoyage et réparation
de vêtements
de tout genre

Québec, son alter ego au sein de son cabinet, ont tous deux accepté avec enthousiasme de la présenter et de la remercier lors du dîner annuel.

Modèle et mentor

Me Kim Thomassin, associé-directeur de McCarthy Tétrault au Québec a déclaré : «Marie-Josée est une femme exceptionnelle, généreuse de son temps et de son talent. Ses conseils et la confiance qu'elle donne aux jeunes avocats et avocates font d'elle un modèle et un mentor. Nous sommes choyés de la compter dans nos rangs chez McCarthy Tétrault.»

Marie-Josée Hogue s'est jointe à ce cabinet en 2014 après la malheureuse déconfiture de Heenan Blaikie à travers le Canada où elle avait exercé pendant 26 ans.

Message aux plaideurs

Me Marie-Josée Hogue a un message à transmettre aux avocats qui souhaitent plaider ou qui le font déjà : soyez forts et créatifs, rendez la vie des juges difficiles pour les forcer à réfléchir et ainsi à rendre de bonnes décisions, il vous en remercieront!

Marie-Josée Hogue participe depuis plusieurs années aux assises de la plaidoirie, la Mecque des Plaideurs, qui ont lieu à l'Université de Sherbrooke. Cette «coach» des futurs grands plaideurs du Québec méritait d'être à son tour honorée par ses pairs, de l'avis de toutes celles et ceux qui ont assisté au dîner-hommage, le mardi 19 mai au University club/Club Universitaire de Montréal. Ces dîners ont débuté en 1998.

Roy L. Heenan se porte bien

Par André Gagnon

En dépit d'un séjour à l'hôpital, Roy L. Heenan se porte relativement bien pour un homme de son âge. Rencontré d'ailleurs dans un restaurant, il a fait savoir au Monde Juridique qu'il s'apprêtait à se rendre en France pour des vacances.

Cela rend caduques les rumeurs de maladie grave qui circulaient à son sujet depuis des mois. En compagnie de son «vieux complice» de toujours, Stephen Jarislowski, au Mas des Oliviers, le cofondateur du cabinet Heenan Blaikie qui a fermé ses portes en 2014, marchait avec une canne car, dit-il, «je me suis cassé une jambe» ce qui explique son séjour récent à l'hôpital. Au fait, Stephen Jarislowski cofondateur de la firme pancanadienne Jarislowski Fraser, fêtera bientôt ses 90 ans.

MESSAGE S'ADDRESSANT À TOUS LES AVOCATS QUI S'INTÉRESSENT AU DROIT INTERNATIONAL

JOIGNEZ-VOUS À LA SECTION
DU DROIT INTERNATIONAL
(SECTION OF INTERNATIONAL LAW)

DE L'ABA À L'ASSEMBLÉE
AUTOMNALE 2015

À MONTRÉAL, CANADA, VILLE
CANADIENNE DES PLUS
CHARMANTES ET VIVANTES

FORMATION :

- Près de 70 séances de formation juridique portant sur le thème de l'assemblée: la mondialisation et l'importance du droit, de la langue et de la culture;
- Les sujets abordés visent le règlement des différends, les questions juridiques et de réglementation, le droit commercial et les finances, les droits de l'homme, les sports et divertissements, la négociation ainsi que l'incidence de la culture sur le droit et les affaires;
- Plusieurs heures d'activités de formation obligatoire continue.

RÉSEAUTAGE :

- Plusieurs occasions de réseautage avec des chefs de file et experts chevronnés, des décideurs, des juges et des avocats internationaux venant des États-Unis et du monde entier;
- Deux pauses quotidiennes réservées au réseautage, deux dîners conférences animés par des conférenciers d'honneur ainsi qu'un dîner de réseautage;
- Soirée « after » organisée après la clôture de la conférence et un brunch du samedi pour les jeunes avocats;
- Soirées organisées quotidiennement au Cirque Éloize, au belvédère du Centre des sciences de Montréal et à l'hôtel Fairmont Le Reine Elizabeth.

PARTICIPATION :

- Rencontrez des collègues présentant un intérêt commun en réunions spécialisées;
- Joignez-vous aux séances de travail des comités régionaux et des comités d'intérêt particulier de la Section.

**FAIRMONT
THE QUEEN
ELIZABETH**

**20-24
OCTOBRE
2015**

Dîner annuel du Plai



De g. à d., l'éditeur du Monde Juridique, André Gagnon, Me Marie-Hélène Béland, Me Marie-Josée Hogue, Me Louis-Martin O'Neill et le président de l'ABC Québec, Me Antoine Leduc de BCF.



Me Marie-Hélène Béland de CST Canada Co., contentieux d'Ultramar à Montréal, «Conseillère juridique d'entreprise de l'Année 2015» recevant la plaque commémorative des mains d'André Gagnon.



Me Marie-Josée Hogue avec son collègue, le Bâtonnier, Me Gérald R Tremblay de McCarthy Tétrault, le tout premier «Plaideur de l'Année» en 1998.



Les invités de McCarthy Tétrault dont Kim Thomassin et Gérald Tremblay entourant Marie-Josée Hogue.



Me Sylvain Lussier d'Osler, autrefois «Plaideur de l'Année» présente Me Marie-Josée Hogue, «Plaideur de l'Année 2015».



Me Gérald R Tremblay, conseil chez McCarthy Tétrault qui remercie Marie-Josée Hogue.

deur de l'Année 2015



Me Marie-Josée Hogue de McCarthy Tétrault reçoit la plaque la désignant «Plaideur de l'Année 2015» des mains d'André Gagnon du Monde Juridique.



Me Louis-Martin O'Neill exhibe fièrement la plaque reçue d'André Gagnon du Monde Juridique.



Me Louis-Martin O'Neill de Davies Ward Phillips & Vineberg, «Plaideur de l'Année 2015 de moins de 40 ans».



Trois «Plaideurs de l'Année», Me Marie-Josée Hogue de McCarthy Tétrault et Me Louis-P. Bélanger de Stikeman Elliott



Marie-Hélène Béland de CST Canada en compagnie de Louis P. Bélanger de Stikeman Elliott



Me Antoine Leduc, président de l'ABC-Québec félicite les avocats honorés.

Volume 22, numéro 5

LE MONDE JURIDIQUE

642, rue Pierre-Tétrault
 Montréal, (Québec)
 H1L 4Y5
 (514) 353-3549

Courriel : agmonde@videotron.ca
 Internet : www.lemondejuridique.com
 Facebook : Magazine Le Monde Juridique

Rédacteur en chef
André Gagnon, B. A., LL. L.

Adjointe à la rédaction
Jeanne d'Arc Tissot

Saisie de textes
Louis-Benjamin Gagnon

Publicité
 642, rue Pierre-Tétrault
 Montréal, (Québec) H1L 4Y5
 Tél.: (514) 353-3549

Tirage et distribution
Zacharie Gagnon

Abonnement:
Mme Jeanne D'Arc Tissot
 Téléphone: (514) 353-3549

Infographie
Image-innée

Photographie
Paul Ducharme, Photographe

Le Monde Juridique est publié par
 Le Monde Juridique Inc.

Président et Éditeur: *André Gagnon*

La revue Le Monde Juridique paraît dix fois l'an.
 L'abonnement est de 40 \$ par année.
 (On peut aussi se la procurer à la librairie
 Wilson et Lafleur).

Le magazine Le Monde Juridique est indexé dans
 Canadian Advertising Rates and Data (Card).
 COPYRIGHT 2015 - LE MONDE JURIDIQUE.
 La reproduction totale ou partielle des articles est
 formellement interdite sous peine de poursuite.

Plaideur de l'année 2015 Me Marie-Josée Hogue après presque 30 ans conserve enthousiasme et conviction <i>Par André Gagnon</i>	3
Dîner annuel du Plaideur de l'Année 2015	6
«Plaideur de l'Année 2015 de moins de 40 ans» Me Louis-Martin O'Neill <i>Par André Gagnon</i>	10
Me Marie-Hélène Béland de CST Canada Co. «Conseillère juridique d'entreprise de l'Année 2015» <i>Par André Gagnon</i>	12
La nouvelle Bâtonnière du Québec, Me Lu Chan Khuong, élue avec plus de 60% des voix	14
Dépister les fraudes grâce à un plan d'informatique judiciaire approprié <i>Par André Gagnon</i>	16
Brian Mulroney devant l'ABC (Québec) Le Canada possède un système judiciaire indépendant qui fait l'envie du monde entier	18
Brian Mulroney, ancien premier ministre du Canada, au «dîner présidentiel» de l'ABC (Québec)	20
Chronique automobile : La gamme Lincoln La quête du prestige <i>Par Michel Crépault</i>	23
Plaidoyer pour une société de droit tolérante <i>Par André Gagnon</i>	27
Prix de la justice du Québec 2014	30

Suivez l'actualité juridique sur le site web «www.lemondejuridique.com»
 et notre page «Facebook Le Monde uridique» à la même adresse.

SténoFac Inc.

Tous les services aux portes du palais...

**Une équipe bilingue de 17 sténographes
 à la fine pointe de la technologie
 à l'ère du numérique**

*Notre équipe bilingue de sténographes expérimentées vous offre la possibilité d'obtenir vos transcriptions
 au jour le jour, via Internet, en format condensé avec index de recherche ou en tout autre format que vous souhaitez.*

- Transcription à partir de CD, vidéo, répondeur
- Prise de vidéo
- Déposition par téléphone
- Vidéo conférences
- Salle d'interrogatoire

TOUS LES SERVICES AUX PORTES DU PALAIS..... UN SEUL NUMÉRO (514) 288-1888

50 De Brésolles, Montréal (Québec) H2Y 1V5
Télécopieur : (514) 288-4888 • Courriel : stenofac@stenographe.com • Internet : www.stenographe.com

TARZI

Collection printemps-été

Salle 109

Habits Baumler, Copley, Peter Miller
Tissus: Cerruti, Loro Piana, Ermenegildo Zegna
régulier de 895 \$ à 1295 \$ réduit

de 25%, 35% et 50%

Chemises habillées de 125 \$ à 200 \$ réduit à 50%

Salle 112

Habits: tissus Reda, Marzotto, régulier
595 \$, 695\$ et 795 \$

réduit de 50%

Rendez-vous - service à domicile ou au bureau :

Richard | 514.497.9743

Daniel | 514.235.7385 | Gary | 514.862.8854

Cathy | 514.739.6298 cell. : 514.464-3182

Lundi au samedi de 10h à 18h | Dimanche de 10h à 15h



BÄUMLER



PETER MILLAR



DORMEUIL

Lipson - Klaus Boehler - Ingram



BRUNO
SAINT HILAIRE



2 salles de montre pour mieux vous servir

3850, Jean-Talon Ouest, bur. 109 VMR (Qc) H3R 2G8 514.739.6298

www.tarzi.ca

«Plaideur de l'Année 2015 de moins de 40 ans» Me Louis-Martin O'Neill

Par André Gagnon

Louis-Martin O'Neill est spécialisé en litiges complexes. Il a participé à un vaste éventail de litiges relatifs à des fusions et acquisitions, à des valeurs mobilières, au droit des sociétés, à des opérations commerciales, à des restructurations d'entreprises insolubles, ainsi qu'à des enquêtes et à des poursuites en matière de crimes économiques. Il a pratiqué dans un cabinet au Royaume-Uni, (Londres) et plusieurs de ses dossiers comportent une dimension internationale.

Il a participé à la plupart des grands litiges en matière de fusions et acquisitions au Québec au cours des 15 dernières années, de la prise de contrôle de Vidéotron par Québecor et la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDP), au litige historique relatif au projet de privatisation de BCE. Il a avisé plusieurs de nos grandes sociétés et institutions, y compris la Caisse de dépôt et placement, Couche-Tard, Québecor, Vidéotron, Cominar, Résolu, PSP, Paladin et BCE. Il s'est vu décerner de nombreuses distinctions de diverses publications juridiques. Il est reconnu comme un avocat très souvent recommandé dans les domaines du litige en valeurs mobilières, du litige – droit des sociétés et du droit commercial et du litige en recours collectifs (Lexpert). Il est également reconnu comme une étoile canadienne en litige en valeurs mobilières (Benchmark Canada), et un avocat de premier plan en litige lié au droit des sociétés et au droit commercial (The Best Lawyers in Canada). Il est reconnu depuis 2013 comme un avocat de premier plan en litige par Lexpert dans le Report on Business magazine du quotidien The Globe and Mail. Il a aussi été reconnu comme l'un des



*Me Louis-Martin O'Neill applaudi par ses pairs
dont Me Christine A.Carron.*

meilleurs avocats de moins de 40 ans au Canada, faisant partie de la liste des étoiles montantes de 2011 du magazine Lexpert.

« Un litige est une collision. Celui qui aura choisi le meilleur angle en ressortira habituellement le vainqueur. Il faut choisir l'angle le plus favorable, et orienter le débat en conséquence. Les causes se gagnent souvent bien en amont du procès.

J'ai eu la chance d'apprendre de grands plaideurs. Ils m'ont appris qu'une plaidoirie calme, sincère et objective était la plus efficace. Viser la jugulaire, non pas comme un boucher, mais comme un chirurgien. Ne rien cacher, ne rien déformer, ni le droit, ni les faits. C'est ainsi que se bâtit une crédibilité qui sera précieuse dans les moments critiques.

Maîtriser parfaitement son dossier, sans jamais perdre de vue les éléments réellement importants. Savoir simplifier des trames factuelles et des concepts juridiques complexes. Garder la tête froide quand les esprits s'échauffent. Être extrêmement ferme, mais extrêmement courtois. Et surtout, garder en tête que le dossier n'est jamais à propos du plaideur : la seule priorité est l'intérêt du client.»

Louis-Martin O'Neill a rendu hommage à William Brock, son associé, doté d'une «intelligence féroce», à Guy DuPont, qui possède une créativité juridique exceptionnelle», ainsi qu'à Denis Ferland, qui sait «valser dans un champ de mines sans jamais mettre le pied au mauvais endroit», à George Pollack, un enseignant hors pair, dit Louis-Martin.

Il cite enfin comme modèles les spécialistes du litige suivants, Me :Suzanne Côté, pour autrefois avo-

cate de litiges nommé en décembre 2014, juge à la Cour suprême du Canada, pour sa détermination, Me Louis P. Bélanger pour sa «tenacité, l'exhaustivité et la capacité d'improviser parfois déconcertante», l'énergie et l'acharnement de Kent Thomason.

En outre, il loue «la capacité à simplifier les choses» de Benjamin Zarnett, l'énergie de Julie-Martine Loranger, la présence de Sylvain Lussier, le calme de James Woods. «Mon caractère de plaideur, je leur dois à eux, et je les en remercie.»

Louis-Martin O'Neill dit avoir beaucoup appris lors de son séjour d'un

an dans un grand cabinet de Londres en 2003-2004 où il dit avoir vu de grands plaideurs à l'oeuvre. Toutefois, il retient la chose suivante. «J'ai surtout appris que nous n'avons rien à envier aux meilleurs plaideurs !»

Louis-Martin O'Neill a été présenté par son collègue et ami, plaideur réputé également, Jean-Philippe Groleau. Il ne tarissait pas d'éloges au sujet de son associé du même âge. Invité à remercier selon la coutume lors de ces dîners, Nick Rodrigo s'approche du micro et lance : «Merci.» et retourne à sa table. «Short and sweet» enseigne-t-on aux jeunes plaideurs d'être brefs. La leçon aura porté fruit.



3^e ÉDITION **L'événement cycliste en droit**

**Randonnée cycliste récréative
et gourmande pour toute la
communauté juridique avec
des parcours de 40 ou 115 km**
avec 200 avocats, juges, notaires et plus,
le dimanche 13 septembre 2015.



Le fondation vise à venir en aide aux
personnes atteintes de fibrose kystique.



Fibrose kystique
Québec

Renseignements: 514 877-6161, poste 230 ou www.juritour.net

«Conseillère juridique d'entreprise de l'Année 2015»

Par André Gagnon

Marie-Hélène Béland est diplômée de la Faculté de droit de l'Université Laval (promotion 1997). Elle débute dans un grand cabinet montréalais, Byers Casgrain, (aujourd'hui Dentons) où elle pratique en droit commercial et en financement bancaire. En 2001, Marie-Hélène se dirige vers les contentieux d'entreprises et joint l'Industrie pharmaceutique comme conseillère juridique. Elle conseillera Novartis Pharma Canada Inc. sur l'ensemble de ses questions juridiques, notamment, celles liées au développement des affaires et licences commerciales, à l'éthique et à la conformité réglementaire ainsi qu'aux études cliniques.

En 2011, Marie-Hélène quitte l'Industrie pharmaceutique et se joint à l'équipe d'Ultramar Ltée à titre d'avocate principale. Fin 2012, Ultramar Ltée annonce une scission de ses activités de vente au détail et crée CST Canada Co., filiale canadienne de CST Brands, Inc. Marie-Hélène est alors nommée Directrice principale, Affaires juridiques et gestion des risques.

Dans ce rôle, elle siège sur l'équipe de direction de CST Canada Co. et participe aux processus décisionnels et stratégiques affectant l'orientation de l'entreprise. Elle devient le premier point de contact pour toutes les questions relatives aux enjeux juridiques et à la gestion des risques de l'entreprise et de ses filiales au Canada. Elle conseille l'entreprise et ses dirigeants et fournit des solutions tenant compte de la réalité commerciale et des objectifs à atteindre. Marie-Hélène est également appelée à conseiller et travailler avec les dirigeants et membres de l'exécutif de CST Brands, Inc.

La gestion du contentieux de CST Canada Co. implique



Me Marie-Hélène Béland

de plus la supervision d'une équipe de professionnels. CST a connu, depuis sa création en décembre 2012, une croissance rapide. De quatre professionnels en 2013, le département des Affaires juridiques et gestion des risques en compte maintenant huit et continue de grandir.

Celui qui l'a embauchée, Me Martin Longpré, vice-président, chauffage chez Ultramar et exploitation commerciale, l'a littéralement «chauffée» en badinant à la suggestion de Me Louis-P. Bélanger de Stikeman Elliott, dont le cabinet est voisin d'Ultramar et connaît bien l'équipe, a révélé quelques aspects du caractère parfois bouillant de Marie-Hélène au plus grand plaisir de l'auditoire. La directrice principale ne digère pas toujours que l'équipement comme un téléphone ou son ordinateur ne se dérobent à sa tâche lorsqu'elle en a le plus besoin. Ces petits travers de personnalité n'enlèvent rien à cette juriste hors pair qui fait une carrière remarquable à Montréal depuis plusieurs années déjà.

La famille Béland, dont le père a pratiqué la médecine longtemps à Québec avec son épouse, est maintenant retraité et habite la région de Montréal. Il était présent au dîner

pour applaudir aux faits et gestes (enfin presque tous, ouf) de sa fille désignée «Conseillère juridique de l'Année 2015» par Le Monde Juridique et ses pairs.

Bernard Mandeville nommé juge-président de la cour municipale de Montréal



Le nouveau Juge-président, M. BERNARD MANDEVILLE, de la cour municipale de Montréal est âgé de 56 ans. Il y siège depuis sa nomination en 2011. Il détient une maîtrise en droit criminel de l'Université de Montréal (LLM) obtenue en 1987 après ses études en droit à l'Université Laval où il décroche un baccalauréat en 1981.

Il a agi comme procureur de la couronne dans des affaires de crimes économiques et autres causes complexes. Il a plaidé devant toutes les juridictions incluant en appel la Cour suprême du Canada alors qu'il agissait pour le Ministère fédéral de la Justice (PGC) de 1995 à 2011. Son expertise en litige en droit criminel et pénal est reconnue.

Au moment de sa nomination à la cour municipale de Montréal en 2011 il était avocat-général au bureau du Procureur général du Canada.

Auparavant, de 1987 à 1995 il était procureur de la couronne près le service des poursuites à la cour municipale de Montréal.

Il a été professeur invité en fiscalité au programme de maîtrise à l'Université de Sherbrooke pendant quelques années.

Félicitations à M^e Marie-Hélène Béland !



Le 19 mai dernier, M^e Marie-Hélène Béland, Directrice principale, Services juridiques et gestion des risques chez CST, a été désignée «Conseillère juridique d'entreprise de l'année 2015» par le magazine *Le Monde Juridique*.

Bravo à Marie-Hélène pour cette reconnaissance prestigieuse. Nous sommes très fiers de pouvoir te compter parmi la grande équipe de CST Canada Co.



ultramarcst.ca

La nouvelle Bâtonnière du Québec, Me Lu Chan Khuong, élue avec plus de 60% des voix

Source: Service des communications Barreau du Québec

Me Lu Chan Khuong, Ad. E., est sur le point de devenir la nouvelle bâtonnière du Québec en exercice, alors que débute la cérémonie de la passation des pouvoirs dans le cadre du 60e congrès du Barreau du Québec à La Malbaie. Cette cérémonie traditionnelle revêt cette année un caractère historique, puisqu'elle marque pour le Barreau la fin d'une gouvernance avec un mandat d'un an au bâtonnat et le début d'une nouvelle structure de gestion. Le bâtonnier sortant, Me Bernard Synnott, a remis les pouvoirs à Me Khuong pour un mandat de deux ans, renouvelable.

« J'entreprends ce mandat avec fierté et détermination. Consciente de l'honneur qui m'échoit de servir le public et les membres et d'inaugurer une gouvernance redéfinie pour une meilleure efficacité du Barreau, je serai à la hauteur des défis que m'impose ma nouvelle tâche. J'ai été portée à la tête du Barreau avec 63 % des voix et un certain nombre d'engagements majeurs : augmenter l'influence du Barreau comme vecteur de changement, promouvoir l'implication pro bono des avocats, faire du droit une profession inclusive, soutenir la relève, améliorer la rigueur budgétaire et diminuer la cotisation de même que la prime d'assurance responsabilité », déclare Me Khuong.

Les objectifs de la nouvelle bâtonnière

L'accès à la justice pour le plus grand nombre de citoyens, l'éducation des jeunes et le relais communicationnel vers les citoyens figurent en bonne place parmi les objectifs de la nouvelle bâtonnière pour favoriser une meilleure justice globale. « La justice québécoise souffre d'un problème chronique de sous-financement, déclare-t-elle, et n'est



pas à niveau en ce qui a trait à l'informatisation. Avec le nouveau Code de procédure civile qui entre en vigueur en janvier 2016, j'estime que le gouvernement devra faire des efforts pour aider le système de justice à se moderniser. C'est une question d'accès à la justice qui est en jeu. »

Elle entend militer pour que les citoyens obtiennent des crédits d'impôt pour leurs frais juridiques et pour convaincre ses collègues d'assouplir leurs modes de facturation. Sensible au nombre croissant des citoyens qui choisissent de se représenter seuls devant la Cour faute de moyens financiers, Me Khuong estime qu'il faut accroître

les pistes de solution et l'éducation chez les jeunes pour aider les membres du public à obtenir les services d'un avocat lorsqu'ils en ont besoin.

Me Khuong associe volontiers son mandat qui débute au souffle nouveau inculqué au Barreau par l'instauration de la nouvelle gouvernance. « Bien humblement, je crois que c'est toute l'équipe des administrateurs élus qui fera souffler cette belle brise dynamisante. Je suis confiante que notre travail commun se déroulera dans le souci constant des meilleurs intérêts de l'Ordre professionnel dont on nous a confié la gestion et les orienta-

tions », souligne Lu Chan Khuong. « Je suis fermement convaincue que le Barreau du Québec occupe une place importante dans la société québécoise et qu'il doit prendre part aux grands débats liés à la justice. Attelons-nous sans plus tarder pour que l'accessibilité à la justice devienne une réalité. »

Rappelons que le nouveau Conseil d'administration du Barreau du Québec est formé de seize membres, dont douze administrateurs récemment élus et quatre représentants du public nommés par l'Office des professions. Il tiendra sa première séance le 18 juin prochain.

Élections 2015

Le Barreau du Québec annonce les résultats de son premier scrutin électronique

Le premier scrutin électronique du Barreau du Québec visant à élire le bâtonnier du Québec et le Conseil d'administration de l'Ordre s'est clôturé à 16 h, le 22 mai 2015. Les candidats suivants ont été élus au suffrage ou par acclamation :

Candidate élue au poste de bâtonnière du Québec :

Me Lu Chan Khuong, Ad. E.

Candidats élus à un poste d'administrateur :

Me Louis-François Asselin du Barreau de Laurentides-Lanaudière

Me Antoine Aylwin du Barreau de Montréal

Me Thomas R. M. Davis du Barreau de Montréal

Me Maryse Dubé du Barreau de Richelieu | Élu(e) par acclamation

Me Rima Kayssi du Barreau de Montréal

Me Jamilla Leboeuf du Barreau de Montréal

Me Pierre Lévesque du Barreau du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine | Élu(e) par acclamation

Me Robert Poitras du Barreau de Bedford | Élu(e) par acclamation

Me Claudia P. Prémont, Ad. E. du Barreau de Québec

Me Christian Tanguay du Barreau de Québec | Élu(e) par acclamation

Me Nathalie Vaillant du Barreau de Québec

« La nouvelle gouvernance du Barreau du Québec instaure des mandats plus longs pour les élus, un Conseil d'administration réduit et une représentativité équilibrée entre les professionnels et les membres du public au Conseil d'administration de l'Ordre. Cette nouvelle gouvernance sera effectivement en vigueur avec l'entrée en fonction des élus et des quatre représentants du public, le 18 juin prochain, alors que se tiendra la première réunion du nouveau Conseil d'administration du Barreau du Québec », explique le bâtonnier du Québec, Me Bernard Synnott.

« 44,45 % des membres ont exercé leur droit de vote et exprimé leur volonté. Je remercie tous les candidats pour leur participation à la vie démocratique de notre ordre professionnel et je félicite les nouveaux élus », conclut Me Synnott.

Dépister les fraudes grâce à un plan d'informatique judiciaire approprié

Par André Gagnon

Toute entreprise quelle que soit sa taille doit posséder un plan de dépistage de la cyberfraude. Cela vaut aussi pour les cabinets d'avocats qui paient leurs comptes par virement bancaire.

C'est le conseil que donne Corey Anne Bloom, associée en juricomptabilité et en informatique judiciaire chez MNP, SENCRL, srl, au bureau de Montréal. Spécialisée dans le dépistage des fraudes, elle a enseigné au niveau du MBA à l'Université Mc Gill ainsi que dans le cadre de la formation des comptables professionnels agréés. Elle-même CPA, CA, CFF, CA.EJC, CFE, Corey Anne Bloom est membre émérite de l'ACFE (Association of Certified Fraud Examiners) dont elle vient d'être élue présidente du conseil d'administration. Elle compte de nombreux mandats importants remplis avec succès à son actif.

Lorsque agit à titre de spécialiste enquêteur de fraude présumée, elle se rend chez son client comme le fait un vérificateur. Aucun avis préalable aux employés n'est donné pour signaler sa présence. Elle intègre le personnel du client sans autre formalité. Elle discute et s'entend avec les gens concernés et procède à sa propre enquête sans que l'on puisse déceler qu'elle fait enquête. Puis ayant obtenu les informations qu'elle recherchait, Corey Anne approfondit sa quête avec l'aide des collaborateurs qui ne soupçonnent rien dans sa démarche d'enquête. Elle



Corey Anne Bloom, un enquêteur fougueux.

interviewe les personnes qui l'intéressent et obtient ce qu'elle veut pour atteindre son objectif : dépister la ou les fraudes.

Ainsi, Corey Anne Bloom a réussi à mettre à jour diverses fraudes totalisant des sommes atteignant parfois plusieurs dizaines de milliers de dollars détournées par des employés ou du personnel cadre ou même des copropriétaires d'une entreprise qui manipulaient des fonds de l'entreprise pour leur propre profit.

«Fantômette»

Le doigté, l'expérience et la façon d'opérer de Corey Anne Bloom qualifiée de «Fantômette» dans un article de La Presse Affaires, car elle est de petite taille et toujours souriante au point de passer totalement inaperçue, fait d'elle un enquêteur redoutable doté d'une compétence inégalée pour remplir adéquatement ses mandats importants pour le compte de sa firme MNP.

«Informatique judiciaire»

A l'heure où l'informatique a révolutionné le travail et la façon de travailler des entreprises, la spécialiste suggère d'établir un plan de dépistage des fraudes en introduisant un système d'informatique judiciaire dans la pratique quotidienne de l'entreprise. Car les entreprises utilisant de plus en plus les paiements par virement bancaire (les banques déposant directement dans le compte bancaire de l'entreprise cliente de leur fournisseur-client) et autres modes de paiement comme Paypal et autres, les risques d'erreurs et de fraudes se multiplient. Corey Anne Bloom de MNP a mis au point un programme de formation des employés qui répond aux exigences d'une saine gestion de risques. Ce programme peut faire épargner pertes financières,

déboires et perte de clientèle par une mise à niveau informatique.

Décès de Maurice Régnier, fiscaliste réputé autrefois chez Stikeman Elliott à Montréal

Les funérailles de Maurice Régnier ont eu lieu le 15 juin à Outremont. Fiscaliste réputé, il a participé à l'essor du Québec Inc. avec les avocats Yvon Martineau, Claude Desaulniers, Denis Lachance (tous deux décédés) et plusieurs autres coéquipiers du même cabinet dans les années 1970. Ils ont joué un rôle clé dans le développement de sociétés dont les Pharmacies Jean Coutu, Quebecor et autres fleurons de l'économie du Québec.

Maurice Régnier était aussi reconnu comme un amateur de bons vins dont il avait fait collection d'ailleurs durant plusieurs années.

Maurice Régnier était le frère de Me Marc Régnier, avocat d'entreprise de carrière, époux de la juge Claudette Picard de la Cour supérieure de Montréal. Mme Picard a aussi pratiqué chez Stikeman Elliott avant de devenir Bâtonnière du Québec. Elle fut nommée juge après son mandat au bâtonnat.



Prête à déjouer la fraude

Lorsque vous soupçonnez l'existence de fraude dans votre entreprise, vous devez être prêt à réagir. Mais aurait-il été possible de réduire la probabilité d'une fraude? Depuis la détection précoce jusqu'à l'établissement d'une preuve concluante, Corey Anne Bloom possède les connaissances et l'expérience dont vous avez besoin pour protéger votre entreprise et votre réputation de la fraude.

Communiquez avec Corey Anne Bloom, CPA, CA, CA-EJC, CFF, CFE au 514.228.7863 ou à l'adresse corey.bloom@mnp.ca

COMPTABILITÉ > CONSULTATION > FISCALITÉ

MNP.ca

Partout où mènent les affaires. 

Le Canada possède un système judiciaire indépendant qui fait l'envie du monde entier

A mon avis, le Canada possède la meilleure magistrature du monde. Indépendante et forte, cette magistrature est la colonne vertébrale de notre démocratie. C'est parce que les gouvernements de toutes les allégeances ont toujours choisi les meilleurs candidats qui soient, sans égard à leurs croyances politiques, que les citoyens profitent de la protection la plus fondamentale qui soit dans la vie, à savoir un système judiciaire indépendant.

Mais ce résultat n'est pas le fruit du hasard. À la suite de changements instaurés par mon gouvernement, les candidats à la magistrature fédérale doivent maintenant faire l'objet d'un examen et d'une recommandation par leur barreau provincial. Au Québec, le gouvernement provincial est habituellement consulté en ce qui a trait aux trois sièges détenus par la province à la Cour suprême.

À cet égard, je suis heureux de rendre hommage au Barreau canadien, qui a contribué de façon très importante à la mise en place des comités chargés d'évaluer la compétence des candidats à la magistrature. D'ailleurs, le Barreau canadien a joué un rôle significatif dans l'adoption de réformes visant l'amélioration de l'administration de la justice au pays, et nous en sommes tous reconnaissants.

La séparation des pouvoirs législatifs et judiciaires est, bien sûr, un élément fondamental de notre vie démocratique. L'indépendance du système judiciaire est tout aussi importante que la responsabilité du Parlement.

L'an dernier, la Cour suprême nous l'a rappelé dans sa décision concernant le renvoi relatif à la réforme du Sénat. L'aile exécutive du pouvoir législatif demandait au pouvoir judiciaire si un Sénat nommé pouvait être remplacé par un Sénat élu, si des élections consultatives pouvaient avoir lieu dans les provinces, s'il était possible de limiter la durée des mandats et même si le Sénat pouvait être aboli par l'aile exécutive et la législature seulement.

« Le Sénat est l'une des institutions politiques fondamentales du Canada, a déclaré la Cour. Il se situe au coeur des ententes



ayant donné naissance à la fédération canadienne. » Nous savons tous que le Sénat a absolument besoin d'une réforme. Il est devenu dysfonctionnel et sa réputation a été entachée, malgré le bon travail qui y est souvent accompli, en particulier au sein de ses comités.

Tout d'abord, peu importe qui sera le premier ministre après la prochaine élection, celui-ci pourrait mettre sur pied une commission composée de deux éminents Canadiens – peut-être un ancien vérificateur général et un ancien membre de la Cour suprême – et leur donner six mois pour élaborer un code de conduite à l'intention des membres du Sénat qui réglerait les problèmes de malversations et l'absence de règles régissant les dépenses, les lieux de résidence et autres éléments semblables. Ce code devrait être clair et comporter des règles strictes, règles qui devraient être appliquées. Pour garantir son respect, le premier ministre ne devrait procéder à aucune nouvelle nomination jusqu'à son entrée en vigueur.

Avec le recul, je suis frappé par la qualité exceptionnelle des sénateurs issus du Québec que notre gouvernement a nommés, sur la recommandation du gouvernement du premier ministre Robert Bourassa, et ceux d'autres provinces qui avaient décidé de se prévaloir de cette offre.

Il y avait Claude Castonguay, ministre de la Santé et père du régime d'assurance-maladie du Québec; maître Gérald Beaudoin, professeur de droit reconnu dans tout le pays; Thérèse

Lavoie-Roux, ancienne présidente de la Commission des écoles catholiques de Montréal; Jean-Marie Poitras, président du conseil et chef de la direction de l'Alliance, compagnie d'assurance; Roch Bolduc, chef de la fonction publique québécoise. Il y avait aussi Solange Chaput-Rolland, journaliste et animatrice; et Jean-Claude Rivest, le plus proche conseiller politique de M. Bourassa, qui siège encore au Sénat à titre d'indépendant.

Le premier des six points de l'Accord, qui prévoyait la reconnaissance du Québec comme « société distincte au sein du Canada », était lié à une clause en matière de dualité aux termes de laquelle les minorités anglophones au Québec et les Canadiens francophones ailleurs au pays auraient été partie intégrante d'une « caractéristique fondamentale du Canada ». En d'autres termes, l'identité distincte du Québec au sein du Canada était affirmée, sans qu'un statut spécial lui soit accordé.

Il est intéressant de noter que quelques années après le débat acrimonieux sur la clause de « société distincte » de Meech, l'ancien juge en chef de la Cour suprême du Canada, Brian Dickson, a dit ceci : « Laissez-moi dire directement que je n'ai aucune difficulté avec le concept de société distincte. En fait, les cours interprètent déjà la Charte des droits et la Constitution de manière à tenir compte du rôle distinctif du Québec dans la promotion et la protection de son caractère francophone. De façon pratique, par conséquent, l'enchâssement de la reconnaissance du caractère distinctif du Québec dans la Constitution n'impliquerait pas une dérogation importante à la pratique existante dans notre cour. »

Cela m'amène au thème sur lequel le Barreau canadien m'a demandé de parler ce soir, soit « La place du Québec au sein du Canada et la place du Canada dans le monde au XXI^e siècle, à l'aube du 150^e anniversaire de la Confédération », que l'on célébrera dans deux ans.

Permettez-moi d'aborder la question du Québec sous un autre angle, non pas celui de sa place au sein du Canada, mais plutôt celui de son rôle au sein de la fédération canadienne. C'est de l'idée d'un pays et de leadership dont il est question. Et Philippe Couillard figure parmi les premiers ministres du Québec les plus fédéralistes que j'aie vus, et je les ai tous connus depuis Jean Lesage. Il a également une idée très claire du rôle du Québec au sein du Canada.

Son allocution à l'Assemblée législative de l'Ontario le mois dernier était un événement historique en soi : une première depuis Jean Lesage en 1964. Son message voulant que

l'Ontario et le Québec soient des partenaires dans la fédération était encore plus exceptionnel.

Comme il l'a dit : « Le gouvernement que je dirige croit fermement que le Québec avance lorsqu'il s'unit plutôt que lorsqu'il se divise. Lorsqu'il participe au lieu de s'exclure. Mais surtout, lorsqu'il construit des ponts avec tous ses partenaires de la fédération plutôt que d'ériger des murs. »

M. Couillard a même laissé entendre l'an dernier qu'il aimerait que le Québec ratifie la Constitution d'ici le 150^e anniversaire du Canada. On ne sait pas exactement ce qu'il a en tête, mais un débat constitutionnel devrait clairement inclure l'ensemble du Canada, y compris les Premières Nations, et le Québec.

L'idée de tenter de résoudre les questions constitutionnelles canadiennes en suspens d'ici le 1^{er} juillet 2017, soit à l'occasion du 150^e anniversaire du Canada, rendrait certainement heureux nos fondateurs et le plus grand de nos premiers ministres, Sir John A. Macdonald. Après tout, n'a-t-il pas dit : « Nous sommes un grand pays et nous deviendrons un des plus grands de l'univers si nous le préservons. Nous sombrerons dans l'insignifiance et l'adversité si nous permettons qu'il soit démantelé. »

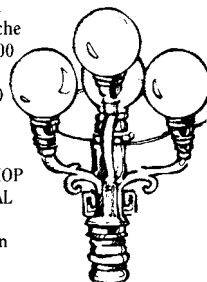
Pour ce qui est du rôle du Canada dans le monde au XXI^e siècle, la question est de savoir ce que nous voulons faire des

Le Mas des OLIVIERS

Ouvert
le dimanche
de 18 h 00
à
22 h 30

1216 BISHOP
MONTREAL

Réservation
861-6733



Le dîner présidentiel 2015 d



Invités de choix au dîner présidentiel de l'ABC Québec 2015



Me Simon Potter, ancien président de l'ABC, reçoit le Prix Jules-Deschênes des mains de Me Antoine Leduc, président de l'ABC Québec, associé de BCF.



De g.à d., la TH Beverly McLaughlyn, juge en chef du Canada, son conjoint, Me Gérard R Tremblay, conjoint de l'Hon. Suzanne Côté de la Cour suprême du Canada



Des convives choyés au dîner présidentiel de l'ABC Québec au Windsor.



Personnalités juridiques éminentes entourant l'ancien premier ministre Brian Mulroney, conférencier de l'ABC Québec 2015



La conjointe et Me Antoine Leduc, l'ancien premier ministre Brian Mulroney et son épouse.

e l'ABC (Québec) en photos



Me Antoine Leduc de l'ABC Québec remet le Prix ProBono à Me Nathalie Gagnon de McCarthy Tétrault.



La convivialité se lisait sur les lèvres des invités.



Au centre, la bouvelle Bâtonnière du Québec, Lu Chan Khuong, entourée de ses pairs.



Quelques-uns des 400 convives au dîner présidentiel de l'ABC Québec au Windsor.



Brian Mulroney chaudement applaudi après son discours.



Dans l'ordre habituel, le conjoint de la juge en en chef de la Cour suprême du Canada et le couple présidentiel de l'ABC Québec, Me et Mme Antoine Leduc.

occasions qui s'offrent à nous. Et tout commence avec nos citoyens.

La première obligation du Canada, c'est d'offrir des possibilités économiques et des emplois, surtout à nos jeunes, mais aussi à tous ceux qui veulent travailler et prospérer.

Ce n'est pas là une théorie d'intellectuels. C'est une réalité politique ferme et inévitable.

En 2017, le Canada comptera presque 37 millions d'habitants, soit 20 millions de plus qu'au moment de notre centenaire en 1967. Les Premières Nations du Canada de même que les Canadiens de langue française et anglaise ont, surtout au cours des 50 dernières années, vu se greffer à eux des communautés multiculturelles. D'ici 2017, à elle seule, la population issue des minorités visibles, notamment d'Asie et d'Afrique, atteindra 7 millions de personnes et représentera plus de 20 pour cent de la population du Canada. Non seulement ces communautés font du Canada un meilleur pays, mais elles nous aident à être plus compétitifs au sein de l'économie mondiale d'aujourd'hui.

Le principal avantage concurrentiel du Canada – mis à part notre peuple – consiste en sa géographie et en sa richesse en énergie et en ressources naturelles. Avec sa superficie de près de 10 millions de kilomètres carrés de terres et de plans d'eau, le Canada est non seulement le deuxième plus grand pays du monde, il est aussi souverain sur la plus grande côte du monde, sur trois océans : l'Atlantique, le Pacifique et l'Arctique. Nous possédons la plus grande réserve d'eau douce du monde : 20 pour cent de l'eau dans le monde se trouve au Canada. Pensez-y, un pays qui compte seulement un demi de un pour cent de la population mondiale détient 20 pour cent des ressources hydriques du monde.

Notre potentiel est énorme. Nous possédons le troisième plus grand approvisionnement en pétrole brut du monde, soit 174 milliards de barils, dont la majeure partie se trouve dans les sables bitumineux. Plus important encore, ce que nous avons au Canada représente plus de la moitié des réserves pétrolières mondiales que le secteur privé peut mettre en valeur. Y a-t-il mieux pour attirer des investisseurs?

Pensez-y :

Le Canada arrive au premier rang dans le monde pour ses réserves de potasse et de titane, deuxième pour l'uranium, troisième pour le gaz naturel et l'aluminium, quatrième pour les diamants et cinquième pour le nickel. Nous possédons également d'importantes ressources de minerai de fer. Nous

sommes le troisième plus grand producteur d'hydroélectricité du monde et avons le potentiel pour au moins doubler notre capacité de production actuelle.

Et il est important de savoir que le secteur des ressources naturelles génère une part énorme de la richesse du Canada. En 2011, ce secteur a contribué directement à 15 pour cent du produit intérieur brut (PIB) nominal et à près de 800 000 emplois.

À cela, ajoutons 800 000 autres emplois dans d'autres secteurs, qui ont découlé de l'achat de biens et de services par le secteur des ressources.

Pour ces raisons, et pour bien d'autres encore, le Canada fait l'envie du monde entier. Les gens, la géographie, les ressources et les facteurs économiques fondamentaux, voilà ce qui constitue l'avantage canadien.

Notre plus grand défi est l'incertitude. Les projets du secteur des ressources nécessitent d'importants capitaux et s'échelonnent sur de très nombreuses années. Mais ces projets ne peuvent se réaliser s'ils sont tributaires de processus et d'exams interminables. La politique publique a un rôle crucial à jouer pour réduire cette incertitude et promouvoir le secteur canadien des ressources sur les marchés émergents.

Bien sûr, nous devons nous doter de politiques environnementales sensées, parce les Canadiens sont, avec raison, fiers de leurs milieux naturels. Mon gouvernement a été applaudi pour les mesures qu'il a adoptées en matière d'environnement, un facteur qui était primordial dans tous nos projets. J'ai eu l'insigne honneur d'être nommé le premier ministre canadien le plus vert de l'histoire par des groupes environnementaux de premier plan. Mais nous étions aussi toujours conscients de la nécessité d'assurer l'équilibre entre le développement durable et la croissance.

En termes simples, nous ne pouvons pas commercialiser nos ressources à l'échelle mondiale si nous ne sommes pas dotés des infrastructures – politiques et industrielles – pour les acheminer sur le marché.

C'est précisément pour cette raison que nous avons besoin d'un engagement national ferme afin de construire les infrastructures et les pipelines qui nous permettront de livrer nos abondantes ressources naturelles – notre avantage comparatif le plus important – sur les marchés mondiaux, notamment sur les marchés dynamiques de l'Asie, qui enregistrent la majeure partie de la croissance mondiale.

La quête du prestige

Par Michel Crépault
Coéditeur de L'Annuel de l'automobile

L'histoire de la marque Lincoln est fascinante. Elle a vu le jour parce qu'un homme voulait montrer de quel bois il se chauffait, même si le sien à lui n'était plus très vert... En effet, c'est à 74 ans que Henry Martin Leland se dispute avec son patron chez General Motors qui refuse de participer à l'effort de guerre en convertissant des V8 en moteurs d'avion. Qu'à cela ne tienne, Leland, lui, les fabriquera ! Grâce à un prêt du gouvernement, il fonde en 1917 la Lincoln Motor Company, en l'honneur du 16e président des États-Unis. Pour rester en opérations quand la Première Guerre mondiale se termine, Leland décide de construire une voiture de luxe. Il a déjà le moteur V8 et il est l'homme le plus qualifié au monde pour aller jouer dans les platebandes de Cadillac puisqu'il a lui-même participé au démarrage de cette future division de GM ! Sa première automobile : la Lincoln L (1920 à 1930). Sauf que Leland, tenace mais criblé de dettes, est contraint de tendre la main à Henry Ford, lequel fait entrer Lincoln dans le giron de son empire en 1922.

Un glorieux passé

Les décennies se suivent et le prestige de Lincoln s'en porte bien. De Roosevelt en 1939 à George Bush père, tous les présidents se déplacent en Lincoln, incluant John F. Kennedy à bord d'une Continental X-100, un certain jour de novembre 1963... Mais le monde change. Les deux ténors américains du luxe mobile, Cadillac et Lincoln, voient de plus en plus leur réputation être malmenée par des rivaux moins engoncés dans la tradition. Cadillac réussit à se moderniser en exhibant l'anguleuse CTS en 2002, la première d'une nouvelle famille aux formes acérées et aux manières agressives. Aujourd'hui, sa relance semble assurée.



Chez Lincoln, par contre, la renaissance décisive tarde. Certains s'impatientent. Il faut cependant reconnaître que Ford n'a jamais lancé la serviette. Personnellement, je ne compte plus le nombre de conférences où des dirigeants de Lincoln ont clamé haut et fort : « Cette année sera notre année, vous allez voir ce que vous allez voir ! ». Le constructeur continue d'investir des sommes faramineuses dans une marque jadis si réputée afin de lui redorer son blason pour de bon.

Pour le moment, la gamme aligne deux berlines (MKS et MKZ), trois multiségments (MKC, MKT et MKX) et un utilitaire (Navigator). Vous aurez compris que les stratégies de Ford ont amorcé (en 2007) ce qui manquait le plus aux Lincoln contemporaines – c'est-à-dire une vision





– en baptisant les modèles d'un nom qui ne laisse aucun doute sur la parenté entre eux. Sauf en ce qui concerne le Navigator parce que son équité est trop importante pour finir aux oubliettes ; alors que les autres, MK-ci ou MK-ça, c'est encore très interchangeable dans la tête du public.

Le premier défi de taille du constructeur est d'éloigner Lincoln de Ford. De lui donner une personnalité à elle. Les consommateurs ne veulent pas allonger des dollars supplémentaires pour une bagnole qui n'est qu'une version endimanchée d'une autre automobile. On veut de la substance, du caractère. On veut

que le voisin nous envie. Or, tous les modèles actuels de Lincoln dérivent au moins d'une cousine tatouée de l'Ovale bleu : la MKZ est liée à la Fusion (et à la Mondeo européenne), le MKC utilise la plateforme de l'Escape (et du C-Max, et du Transit Connect, et de la Focus !), la MKS s'inspire d'une Taurus, le MKT partage beaucoup avec le Flex (et l'Explorer), comme le MKX avec l'Edge et, enfin, le pas tuable Navigator salue au passage le gros Expedition.

Cela dit, il ne faut ni s'indigner, ni s'étonner d'un tel procédé car tout le monde le fait. Tous les constructeurs encouragent le cannibalisme au sein de leur flotte. Les Lexus exploitent les Toyota, les Acura ont besoin des Honda, le Groupe Volkswagen pratique sans gêne l'échangisme entre ses nombreuses marques dont Audi, VW, Bentley et Lamborghini. Tout le monde sans exception ! Ça s'appelle la rationalisation et la mondialisation. En fait, de nos jours, les manufacturiers se vantent publiquement de pouvoir créer un catalogue entier à partir de deux ou trois plateformes modulables. Et pourquoi pas ? Tant qu'on se retrouve avec des produits en apparence distincts et qu'on souhaite les acquérir, tant qu'ils projettent une image qui flatte l'égo



ASSOCIATION CANADIENNE DES PARAJURISTES
CAP vers l'action ! Impliquons-nous !
CANADIAN ASSOCIATION OF PARALEGALS
CAP in Action ! Let's get involved !



CONGRÈS ANNUEL 2015 Spécial 35^e anniversaire!!!

19 juin 2015
Palais des congrès, Montréal

Nombreuses conférences juridiques – Assemblée annuelle –
Réseautage – Souper croisière avec spectacle d'humour
et bien plus!

Pour plus d'informations, communiquez avec nous à
info@caplegal.ca ou visitez le site www.caplegal.ca



et qu'ils distillent des qualités en mesure de rendre nos déplacements agréables, nous sommes acheteurs.

Ce sont justement toutes ces compétences que Lincoln tente de maîtriser afin de redonner la fierté aux conducteurs d'en posséder au moins une dans leur garage.

Un présent en reconstruction

La berline intermédiaire MKZ a été la première de la série MK à raviver l'espoir. Quand le designer en chef Max Wolff a présenté le prototype de la 2e génération au Salon de l'auto de Detroit 2012, les chroniqueurs ont beaucoup aimé. Outre la grille en forme d'ailes d'oiseau stylisées, la nouvelle signature de Lincoln, l'allure lissée et racée, le gracieux toit fuyant ont conquis les visiteurs.

À l'intérieur, bienvenue dans le futur ! La console centrale s'avance comme un saut à ski. Aucun interrupteur ne se dresse, tout est à fleur de doigt, incluant la transmission qui s'active à l'aide de boutons-poussoirs. Cette cabine n'a plus rien à voir avec celle de grand-papa, ni même papa. Au point que certains utilisateurs du système MyLincoln Touch trouvent la transition un brin trop radicale. Mais enfin, pour rajeunir la clientèle, l'un des objectifs avoués de Lincoln, ça marche.

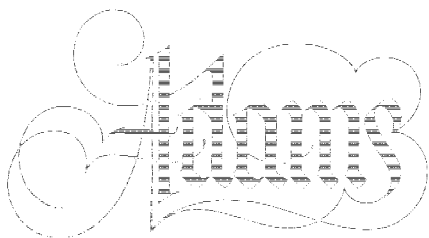
Trois moteurs : 4-cylindres EcoBoost 2,0L de 240 CV, V6

3,7L de 300 CV et une variante hybride basée sur le 2,0L et un moteur électrique qui livrent ensemble 188 CV et, surtout, une excellente consommation tournant autour de 6 litres aux 100 km. Sans oublier la traction intégrale disponible (sauf sur l'hybride).

La MKS, une berline pleine grandeur avec option des quatre roues motrices, existe depuis 2008 et a bénéficié d'un rafraîchissement en 2013. Deux V6 : le 3,7L et un 3,5L EcoBoost bi-turbo de 365 CV. Les ventes sont timides... et 2016 sera son chant du cygne ! Comme Lincoln a présenté à New York en avril dernier le prototype Continental qui, selon la rumeur, préfigurerait le nouvel porte-étendard de la marque et ramènerait de surcroît sous les projecteurs un nom célèbre, personne ne pleurera la MKS.

Le MKT est un multisegment à rouage intégral né en 2010 pour s'immiscer entre le MKX et le Navigator et pour rivaliser les Acura MDX et Audi Q7 de ce monde. À l'aide du 3,5L EcoBoost, il peut transporter six ou sept personnes, selon que l'on préfère au centre une banquette ou deux sièges capitaine.





DEPUIS 1850

GRAVURES ADAMS INTERNATIONAL LTÉE

POUR TOUS VOS BESOINS EN IMPRIMERIE

IMPRIMER, GRAVER, ESTAMPAGE À CHAUD, GAUFREUR

EN-TÊTES DE LETTRES
ENVELOPPES
CARTES D'AFFAIRES

INVITATIONS
ANNONCES
COUVERTURES, ETC.

SYSTÈME DE GESTION DE COMMANDES EN LIGNE

**S.V.P. COMMUNIQUER AVEC NOUS
POUR RECEVOIR DES ÉCHANTILLONS
GRATUITS OU UNE SOUMISSION**

5690, BOUL. THIMENS
ST-LAURENT, QUÉ. H4R 2K9
FAX (514) 937-9316
TÉL. (514) 937-7744
adamsoe@adamsengraving.com

MONTRÉAL & TORONTO
1-888-232-6729



Après la MKZ, le compact MKC introduit en 2014 s'avère le deuxième modèle à avoir été conçu selon les nouveaux canons de la marque et j'avoue qu'il constitue à mes yeux une très belle surprise. Avec l'un ou l'autre des 4-cylindres EcoBoost (2,0L et 2,3L) et son système AWD standard, sa tenue de route est carrément épatante. C'est aussi le modèle pour lequel l'acteur oscarisé Matthew McConaughey a tourné des commerciaux qui ont été parodiés, entre autres par Ellen DeGeneres et Jim Carrey. Sauf que les ventes ont augmenté de 25% un mois après le début des spots télé. Qui plus est, surveillez les promotions car un simple essai routier pourrait vous valoir une sortie au restaurant avec votre conjoint aux frais de Lincoln.

Le multisegment intermédiaire MKX à cinq places et rouage rouage intégral utilise le V6 3,7L et il est le prochain Lincoln qui renaîtra de ses cendres. En fait, son successeur a été aperçu au dernier Salon de Detroit et nous l'attendons d'ici l'automne.

Enfin, le Navigator fut le premier VUS de Lincoln (1998) et le premier de son histoire à offrir une traction AWD. Son succès fut tel qu'il a incité Cadillac à créer l'Escalade. Compte tenu des prix de l'essence qui jouent au yo-yo, les mastodontes ont encore la cote (Hyundai et Chrysler en développent un) et Lincoln offre même un Navigator L à empattement allongé. Pour tirer un bateau et transporter 7 ou 8 personnes, difficile à battre. Mais sa popularité, le Navigator le doit à sa tonne de chrome. Il est devenu le bien de consommation ultime des rappers et autres amateurs de bling-bling. Pour le moment, il se fie au V6 EcoBoost 3,5L de 380 CV avec des roues de 20 ou 22 pouces, mais on s'attend à ce que la 4e génération débarque en 2016 en tant que modèle 2017.

Voilà un tour d'horizon rapide de l'univers actuel de Lincoln. Si on se fie à la MKZ et au MKC, le meilleur est à venir.

Plaidoyer pour une société de droit tolérante

«Voir texte intégral de présentation de Me Louis Belleau www.lemondejuridique.com sur notre page Facebook Le Monde Juridique.»

Par André Gagnon

Me Giuseppe Battista, criminaliste réputé depuis près de 30 ans, associé du cabinet Shadley Battista Costom de Montréal, a été honoré par ses collègues Italo-Canadiens récemment. Dans son discours d'acceptation de cet honneur, il s'est élevé contre le durcissement des peines imposées aux accusés et a plaidé pour la tolérance et la loi.

Procureur chef de la Commission Bastarache qui a examiné des plaintes entourant la nomination des juges par l'ancien ministre de la Justice Bellemare et de la Commission Poitras chargée d'enquêter sur le rôle et les méthodes employées par la Sûreté du Québec dans quelques affaires criminelles importantes, ce criminaliste d'origine italienne de Montréal s'est taillé une place à part au sein du Barreau au cours des années.

Recevoir une mention de la part de nos pairs pour le travail accompli ou peut-être pour notre façon de l'accomplir est particulièrement touchant. J'accepte avec humilité cet honneur que me fait l'Association des juristes italo-canadiens du Québec, a-t-il déclaré lors du banquet annuel de cette association.

«De l'aide juridique, division criminelle, où j'ai fait mon stage et travaillé pendant plus de quatre ans, au cabinet Shadley Melançon et Boro, à l'aventure Shadley Battista et maintenant avec Shadley Battista Costom, les commissions d'enquête, mon implication auprès d'associations d'avocats et les divers comités du Barreau, j'ai eu l'occasion de côtoyer des personnes exceptionnelles...de manière particulière Richard Shadley avec qui j'ai pratiqué d'une manière ou d'une autre pendant presque 25 ans.

Me Battista fut présenté par son ancien associé et ami Me



Me Giuseppe Battista

Louis Belleau, un «des grands esprits juridiques du Québec», dit-il.

«Il est un orfèvre du droit, il travaille les notions juridiques à la manière de l'artisan avec créativité et précision, et c'est un honneur pour moi qu'il ait accepté de me présenter.»

Juriste italien

S'il faut parler de l'influence de juristes d'origine italienne, j'en souligne deux. En premier lieu, Giuseppe Sciortino, un ami qui m'a aidé à remplir ma demande d'admission en sciences juridiques à l'UQAM (il ne s'en souvient peut-être pas), mais surtout je veux souligner sa carrière exemplaire dans le domaine du droit du travail (avec incursion importante en matière de droit de l'immigration),dit-il.

Giuseppe Battista a salué sa contribution à la création d'un des bureaux les plus importants au Québec qui représente les syndicats, a-t-il précisé.

L'autre personne, Robert Sacchitelle dit Sacchitel que j'ai connue à l'aide juridique (décédé en 2000). Cet homme exerçait sa profession avec dévouement, une passion empreinte d'empathie et un profond respect pour la dignité des personnes accusées de crimes graves. Il en a inspiré plusieurs, a dit Me Battista.



Me Angelo G. Iacono, Bianca Pietracupa, Chelsea Pellegrino, Samantha T. D Andrea, Melissa Miraula, Me Giuseppe Battista (Vincent Iacono absent) 6 bourses de \$1000.00

L'Association des avocats de la défense de Montréal a créé un Prix Robert Sacchitelle en sa mémoire décerné à chaque année.

Me Battista a partagé quelques réflexions avec son auditoire sur le rôle de l'avocat, le droit criminel et le contexte actuel.

«Nous vivons dans une société de droit. Les droits, les libertés et les obligations qui régissent les rapports entre tous dans notre société sont régis par la Loi. Notre profession joue évidemment un rôle de premier plan à cet égard.»

Les avocats qui comprennent bien leur rôle, soit à titre de poursuivants ou poursuivantes ou à titre de représentants des personnes accusées savent que leur devoir est d'appliquer le droit au cas qu'ils traitent et que cela implique parfois la recherche de solutions inouïes, qui sont à la fois conformes au droit et dans l'intérêt de tous, a-t-il soutenu.

«J'aime croire que le travail de l'avocat, maître des lois, est comparable à celui du tailleur qui prend des verges de tissu pour confectionner un vêtement sur mesure ou du médecin, qui soigne un patient, selon le cas, par médicaments, par chirurgie ou parfois par un simple suivi.»

Durcissement

En droit criminel, nous assistons à un «durcissement regrettable» à l'endroit des personnes coupables d'avoir commis des crimes. Un durcissement à leur endroit est souvent en lien avec une diminution de la tolérance dans l'ensemble de la société.

Me Battista a déploré que certains acquis en matière criminelle ont connu des reculs majeurs, notamment, à la



Me Angelo G. Iacono, Me Perry Mazzanti, Me Giuseppe Battista, Me Anna Colarusso, Me Tania Alfonsi, Me Philippe Messina, Me Mario Spina, Honorable Juge Antonio Discepolo.

foulée des nouvelles peines minimales d'emprisonnement introduites au Code criminel. «Pour certains crimes c'est la prison et rien d'autre, peu importe les faits ou les circonstances.»

«Le chirurgien ne pratique pas une opération à cœur ouvert pour chaque patient qui a un problème cardiaque. Le tailleur ne fait pas des habits d'une seule taille pour tous les clients et le droit ne peut prévoir une seule solution pour chaque manquement à l'ordre social. C'est contraire à tout ce que nous nous efforçons de faire jour après jour; appliquer le droit au cas par cas, explique le criminaliste renommé.

«One size does not and cannot fit all in matters of justice. Composer avec cette nouvelle réalité est, à mon avis, le défi majeur de tous les juristes qui œuvrent en criminel aujourd'hui, avocats et juges.»

Les avocats doivent aujourd'hui utiliser leur talent et leur créativité pour limiter l'érosion des droits et pour sauvegarder les acquis en matière de droit criminel, de préciser Me Battista.

Effet contaminant

Malheureusement, la tendance au durcissement a un effet contaminant sur l'ensemble de la société. Et ceci m'amène à un autre sujet, l'importance de la tolérance à l'endroit des minorités et des marginaux, signale le criminaliste.

Intolérance

Me Battista déclare que nous vivons une époque qui voit une montée de l'intolérance à l'égard de ceux qui sont marginaux, faibles, exclus ou qui s'excluent par un comportement qui les distingue de la majorité – le foulard par exemple, de préciser Giuseppe Battista.



Me Giuseppe Battista

L'exclusion ou la discrimination à l'endroit des femmes, des noirs, des juifs et autres individus issus de groupes minoritaires a pour conséquence non seulement la violation des droits de ces personnes, mais aussi l'appauvrissement sur tous les plans de la société qui les excluent, lance Me Battista. Et il précise :

«Je dois avouer que j'ai toujours eu un certain malaise à associer mes origines ethniques ou culturelles à ma pratique professionnelle. Non pas pour nier mes origines, impossible avec mon nom, mais parce que c'est non pertinent. Je m'explique.

Jamais senti rejeté

Je ne me suis jamais senti rejeté sur le plan professionnel en raison de mes origines, et c'est comme ça que ça doit être pour tout le monde, les femmes, les personnes issues des minorités visibles et ceux qui sont différents de la majorité pour quelque raison qui soit, clame-t-il haut et fort.

Favoriser l'intégration

S'il y a une motivation pour justifier l'existence d'associations qui regroupent des professionnels sur la base de leurs origines ethniques ou culturelles, ça doit être pour favoriser l'intégration dans la société et aussi pour rappeler l'importance de la tolérance et de l'acceptation des autres.

«Je crois que les juristes, notamment ceux issus de groupes minoritaires ou historiquement exclus, ont un devoir d'être éveillés et critiques face aux écarts en matière de tolérance dans la société. Nous devons favoriser l'humanisation encore plus grande du droit.»

Nous pouvons être fiers du bagage culturel qui nous est légué par le fait de nos racines italiennes. Nous portons en nous des éléments d'une riche culture dont nous avons intérêt à connaître et à partager. Pensons à la Renaissance et



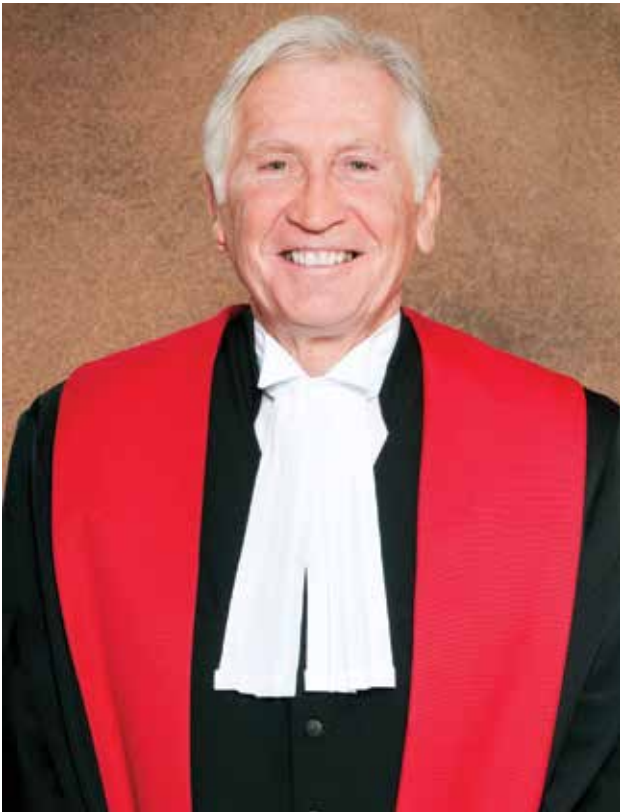
aux écrits de Beccaria et son Traité sur les délits et peines, de dire le criminaliste.

Mais je crois aussi que nous devons garder à l'esprit que nous n'avons ni mérite ni défaut quant à nos origines. En tant qu'individus, nous ne sommes pas plus les héritiers du génie de Galileo ou de Marconi que nous sommes les héritiers des méfaits de Mussolini ou des mafieux, de conclure le criminaliste Giuseppe Battista.



Me Giuseppe Battista, Me Philippe Messina

Prix de la justice du Québec 2014



L'Honorable Morton S. Minc

Le 1er juin 2015, l'honorable Morton S. Minc a reçu le Prix de la justice 2014 en raison de son apport exceptionnel à l'application d'une justice favorisant la réhabilitation sociale des justiciables, le soutien aux victimes, le respect de la dignité humaine et l'accessibilité à la justice.

Juge-président à la cour municipale de Montréal, monsieur Minc a cherché tous les moyens pour faciliter l'accessibilité à la justice. Il a revitalisé les programmes sociaux déjà existants offerts tant aux justiciables qu'aux victimes. Il a également créé de

nouveaux programmes sociaux particulièrement appropriés aux nouvelles problématiques de notre société : les itinérants et les aînés victimes de maltraitance et d'abus. Il a joué un rôle de rassembleur entre les magistrats, les procureurs et les intervenants externes appelés à collaborer à ces programmes.

Au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée à l'hôtel du Parlement, la ministre de la Justice, Procureure générale du Québec et ministre de la Condition féminine, Mme Stéphanie Vallée, a attribué le Prix de la justice, la plus haute distinction honorifique remise dans le domaine juridique au Québec, à M. Morton S. Minc, en présence de nombreux représentants du public, du milieu juridique, des médias ainsi que d'anciens ministres de la Justice. Ces derniers ont d'ailleurs été appelés à apposer leur signature sur un parchemin attestant les 50 ans du Ministère, à la demande de la ministre Vallée.

Ainsi, monsieur Minc s'est vu remettre une médaille en argent massif symbolisant les valeurs fondamentales de la justice, soit l'accessibilité, la qualité et l'universalité.

L'attribution du Prix de la justice à M. Morton S. Minc porte à 23 le nombre de personnalités québécoises ayant reçu cette prestigieuse distinction pour leur contribution remarquable au développement d'une justice à la portée de tous, intègre, impartiale et efficace.

L'honorable Bernard Mandeville, juge de la cour municipale de Montréal depuis 2011, a été nommé Juge-président de cette cour. Il remplace à ce poste l'honorable Morton S. Minc.



Je suis
Marie-Josée Aubé,

propriétaire associée de Des Laurentides Lincoln à Saint-Jérôme depuis 18 ans. Grande passionnée de la marque Lincoln, l'une des premières marques de véhicules de luxe depuis 1917, c'est avec un immense plaisir que je vous propose de vivre une expérience automobile et gastronomique de luxe au volant d'un véhicule Lincoln de votre choix afin de découvrir une marque et un produit exceptionnels. Pour de plus amples renseignements ou pour réserver votre expérience de rêve, je vous invite à communiquer avec moi au **514 332-2264.**

Au plaisir !

LE TOUT PREMIER 2015 MKC, UN PETIT VUM

LOUEZ POUR
SEULEMENT

À

399\$

0,50%

TAUX
ANNUEL

PAR MOIS
POUR UN TERME DE

36 MOIS

moyennant un acompte de 3 899 \$. Frais de transport et taxe sur le climatiseur inclus.
Taxe en sus. Aucun dépôt de garantie. Ensemble 100A.



LA PROMESSE

Lincoln

- Entretien gratuit
- Service de valet
- Véhicules de prêt Lincoln
- Lavage gratuit du véhicule
- Assistance routière 24 heures
- Centre de relations avec la clientèle Lincoln (CRC) exclusif
- Garanties complètes des véhicules neufs et des pièces de rechange

DES LAURENTIDES

LINCOLN

ST-JÉRÔME

155, BOUL. LACHAPPELLE, SAINT-JÉRÔME, QUÉBEC 450 436-2264 DESLAURENTIDESLINCOLN.COM

**RABAIS ADMISSIBLE SUR PRÉSENTATION DE CETTE REVUE.

PRIX EXCLUSIF AUX MEMBRES DU BARREAU.

RÉGIME D'ASSURANCE AUTO ET HABITATION EXCLUSIF AUX JURISTES

EXCELLENTS TARIFS ! JUGEZ-EN PAR VOUS-MÊME



**JOIGNEZ-VOUS AUX MILLIERS DE JURISTES CANADIENS QUI DÉPENSENT
MOINS POUR LEURS ASSURANCES AUTO ET HABITATION !**

TÉLÉPHONEZ OU CLIQUEZ POUR
OBTENIR UNE SOUMISSION

1 877 314-6274

www.assurancebarreau.com



Certaines conditions s'appliquent. Le régime d'assurance auto et habitation parrainé par l'AABC est émis par La Personnelle, assurances générales inc. au Québec et par La Personnelle, compagnie d'assurances dans les autres provinces et territoires. Il se peut que certains produits et services ne soient pas offerts dans toutes les provinces et tous les territoires. AABC Services d'assurances est une division de 3303128 Canada Inc., courtier d'assurances certifié. L'assurance auto n'est pas offerte au Manitoba, en Saskatchewan ni en Colombie-Britannique, où il existe des régimes d'assurance gouvernementaux. Les clauses et modalités relatives aux protections décrites sont précisées au contrat d'assurance. Certaines conditions et exclusions s'y trouvent.